



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 13 janvier 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260113-D0019090-DE

EXTRAIT N°001909
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 13 janvier 2026

Aujourd'hui, le **mardi treize janvier deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

A Q U I T A N I S**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE BORDEAUX METROPOLE****REUNION DU BUREAU DU 13 JANVIER 2026**

N° de Rapport : 26-001

Code direction : DG

Nom du référent : JL. GORCE

Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 16 DECEMBRE 2025

Le mardi 16 décembre, le Bureau d'aquitaniS a tenu réunion à 14h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 16 DECEMBRE 2025

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 16 décembre 2025.

Fait à Bordeaux,

Le Président





A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 13 janvier 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260113-D00191010-DE

EXTRAIT N°001910
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 13 janvier 2026

Aujourd'hui, le **mardi treize janvier deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BAlestibaud
M. Pierre de Gaétan Njikam MOULIOM
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BAlestibaud
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : OPE-AMBARES-ET-LAGRAVE-ZAC CENTRE-VILLE SECTEUR A
AUTORISATION DE VENTE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AMBARES-ET-LAGRAVE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 5

M. GUENDEZ ne prend pas part au vote ni au débat.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le compromis de vente ainsi que l'acte d'acquisition correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 13 janvier 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260113-D0019110-DE

EXTRAIT N°001911
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 13 janvier 2026

Aujourd'hui, le **mardi treize janvier deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BAlestibaud
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BAlestibaud
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : CESSION A L'OPERATEUR NATIONAL DE VENTES-ACTION LOGEMENT (ONV) DES RESIDENCES PAGES ET EDOUARD VAILLANT A BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport,

Vu l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention partenariale signée entre l'ONV et aquitanis le 23 septembre 2025,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le directeur général ou tout autre directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer les promesses de ventes des résidences PAGES et EDOUARD VAILLANT à Bordeaux à réitérer par actes authentiques, aux prix énoncés, avec si besoin la constitution de servitudes liées aux découpages fonciers, le tout avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire assistant aquitanis ou désigné pour recevoir l'acte.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le directeur général ou tout autre directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer les protocoles de coopération public-public pour chacune des résidences vendues, lesdits protocoles devant être soumis au contrôle et à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Gironde et annexés aux actes authentiques de vente.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 13 janvier 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260113-D00191210-DE

EXTRAIT N°001912
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 13 janvier 2026

Aujourd'hui, le **mardi treize janvier deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BAlestibaud
M. Pierre de Gaétan Njikam MOULIOM
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BAlestibaud
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : OPE-SAINT LOUBES – RUE MAX LINDER- ACQUISITION PROPRIETE VILLE DE ST LOUBES

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique d'acquisition d'une emprise de terrain à détacher des parcelles E 2740, 2743, 2745, 2750, 2753, 2755, nécessaire à l'opération, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,

